



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 16 mai 2024

Résolutions de Pierre Conscience et Romane Benvenuti du 12 septembre 2023 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Pierre Conscience : « Le futur espace de consommation sécurisée de la Riponne sera-t-il adapté à l'évolution des besoins ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 septembre 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Pierre Conscience « Le futur espace de consommation sécurisée de la Riponne sera-t-il adapté à l'évolution des besoins ? », le Conseil communal a adopté les trois résolutions suivantes :

Rappel de la résolution n°1 de Pierre Conscience, et réponse de la Municipalité

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse, en concertation avec les professionnel-le-s du secteur, des horaires plus étendus pour le futur Espace de consommation sécurisée de la Riponne, de sorte à répondre aux besoins des personnes toxicodépendantes, le matin et en soirée »

En vue de l'ouverture d'une antenne de l'Espace de consommation sécurisé à la Riponne, la Municipalité a cherché le dialogue avec les professionnelles et professionnels des addictions, mais également les habitantes et habitants, ainsi qu'avec les commerçants ou restaurateurs autour de la Place de la Riponne. La question des horaires a été discutée, le souhait d'élargissement des horaires était largement partagé. Avec le soutien du Canton, des financements supplémentaires ont pu être obtenus. Les horaires d'ouverture de l'antenne de la Riponne sont les suivants : le lundi et le mardi de 15h30 à 21h30 et du mercredi au samedi de 7h à 12h30 et de 15h30 à 21h30. Une étroite concertation avec les horaires d'ouverture de l'ECS au Vallon a également été réalisée. Ce dernier est ouvert tous les jours de 9h30 à 17h30, sauf le mardi de 11h à 17h30.

Rappel de la résolution n°2 de Pierre Conscience, et réponse de la Municipalité

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité assure la mise à disposition de locaux visant à permettre l'accueil des personnes toxicodépendantes avant et après leurs consommations au sein du futur ECS de la Riponne. »

La Municipalité a également entendu le besoin d'une salle permettant aux personnes consommatrices de se reposer avant, mais surtout après, les consommations à l'antenne de l'ECS (espace de consommation sécurisé). C'est pourquoi le temps pris par les démarches de mise à l'enquête a été mis à profit pour trouver des solutions permettant la libération du local adjacent à celui de l'ECS, utilisé jusqu'en février 2024 par le Musée d'archéologie. Avec la libération de cet espace, l'antenne de l'ECS se compose d'une zone d'accueil, d'espaces de consommation (injection et inhalation), ainsi que d'une salle adjacente permettant le repos après la consommation.

Rappel de la résolution n°3 de Romane Benvenuti, et réponse de la Municipalité

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe régulièrement la population lausannoise quant aux dispositifs qu'elle compte mettre en œuvre afin d'améliorer la situation socio-sanitaire des personnes toxico-dépendantes - en particulier celles et ceux fréquentant la place de la Riponne et ses environs - et informe la population quant aux moyens d'action dont elle dispose lorsqu'elle est confrontée à des situations de détresse sociale (ligne téléphonique, numéros utiles, site internet, etc.). »

La Municipalité a régulièrement informé la population lausannoise, et en particulier les riveraines et riverains de la Riponne, sur les diverses mesures mises en places depuis l'été 2023 : nouvelle équipe sociale de rue, renforcement des patrouilles de police et augmentation du nombre de ramassages des déchets liés à la consommation réalisés avec les personnes consommatrices. Cela a également été l'occasion de rappeler la complémentarité de ces mesures avec l'ouverture de l'antenne de l'ECS qui offrira un cadre propre et sécurisé aux personnes consommatrices. Ensemble, ces mesures ont pour but de réduire les risques et nuisances liés à la consommation de produits psychoactifs, mais aussi de rappeler les règles en usage dans l'espace public et d'améliorer la qualité de vie dans ce secteur.

Ainsi plusieurs courriers postaux ont été envoyés au voisinage, rappelant également les autres sources d'informations disponibles. Sur www.lausanne.ch/ecs, il est possible de retrouver les différentes mesures, les objectifs et horaires de l'ECS du Vallon et de son antenne à la Riponne. Des visites des ECS sont également régulièrement organisées. Dans le cadre de l'évaluation de l'antenne de la Riponne, des focus group avec les habitantes et habitants du quartier se poursuivent.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

